



*Vérifier au prononcé*

**DECLARATION DE M. ELAYE YACIN ABDILLAHI MISSION  
PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI A  
L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL DE  
LA REPUBLIQUE DU CONGO**

*DIX-SEPTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN  
PERIODIQUE UNIVERSEL*

**GENEVE**

**30 Octobre 20113**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de prime abord de souhaiter une chaleureuse bienvenue à son SEM Bienvenue OKIEMY et à la délégation de haut niveau qui l'accompagne. Nous la remercions pour la pertinence du rapport à l'étude ainsi que pour la présentation qui a en été faite.

Ma délégation salue les nombreux efforts consentis par le gouvernement de la République du Congo pour l'amélioration des droits humains à travers l'amélioration du cadre normatif et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme.

Djibouti note avec satisfaction les nombreuses dispositions prises par le gouvernement tchadien en faveur des groupes les plus vulnérables et soutient la décision prise d'élargir et de renforcer le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté à travers un plan quinquennal de développement.

En outre il est à porter au crédit du Tchad de favoriser le dialogue entre les différentes composantes de la société civile, de manière à sensibiliser et promouvoir les principes universels des droits de l'homme auprès de sa population.

Dans le cadre de notre dialogue interactif, Djibouti souhaiterait formuler les quatre recommandations suivantes :

**Première : D'incorporer, lors de la formation des gendarmes et des policiers, un module sur les droits de l'homme.**

**Deuxième : de ratifier le 2eme Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.**

**Troisième : De renforcer les pouvoirs de l'inspection des juridictions et des services et du Conseil supérieur de la magistrature.**

**Quatrième : D'améliorer les procédures visant à accroître le pourcentage d'enfants enregistrés à la naissance dans les zones reculées et rurales.**

Enfin et comme mentionné dans le paragraphe 178 du rapport national « *beaucoup reste à faire et le chemin à parcourir est encore long* » Djibouti invite donc la communauté internationale à fournir un appui technique et financier au Congo afin de lui permettre de continuer et d'accentuer sa politique de promotion et de protection des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président,